



# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°34

Réunion électronique du 29 / 04 / 2024

**Présents :** MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### UTILISATION APPLICATION FMI

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI revêt un caractère obligatoire (article 76 des Règlements Sportifs du District). A défaut, en cas d'utilisation d'une feuille papier celle-ci doit être transmises sous un délai de 12 heures par mail (article 75 des Règlements Sportifs du District).

### Pour rappel :

-Absence FMI : 26,30€.

-Non-retour de la feuille de match dans les délais : 16,00€.

### HORAIRES

| Catégories | Horaire Légal  | Plages Autorisée     |
|------------|----------------|----------------------|
| U7         | Samedi 10h00   | Samedi 09h30-11h00   |
| U9         | Samedi 13h30   | Samedi 12h30-15h00   |
| U11        | Samedi 10h00   | Samedi 09h30-11h00   |
| U13        | Samedi 13h30   | Samedi 12h30-15h00   |
| U15        | Dimanche 10h00 | Dimanche 09h30-11h00 |
| U17        | Samedi 15h00   | Samedi 14h00-16h00   |
| U20        | Samedi 15h00   | Samedi 14h00-16h00   |

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.





### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

**En dehors des horaires officiels ou autorisés**, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

### **DELAI REPONSE ACCORD CLUB SOLLICITES** (Au plus tard J-13) :

L'application de gestion des rencontres génère une non-homologation automatique lorsque l'accord du club sollicité intervient trop tardivement. A titre d'exemple pour une rencontre initialement programmée le dimanche 03/12/2023 et souhaitée le samedi 02/12/2023, l'accord doit être affiché au plus tard le lundi 20/11/2023.

**Pour rappel, la procédure réglementaire de « modification de rencontre » impose une réponse du club sollicité. Trop de demandes restent sans réponse !**

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

Tournois autorisés :

US MONTELMAR : (Report des tournois du 01/05)

U7 le 11 Mai 2024,

U9 le 11 Mai 2024.





**FC MUZOLAIS :**

U7 le 09 Mai 2024,  
U9 le 09 Mai 2024,  
U11 le 09 Mai 2024,  
U13 le 09 Mai 2024.

**AS ST DONAT :**

U7 le 08 Juin 2024,  
U9 le 09 Juin 2024,  
U11 le 08 Juin 2024,  
U13 le 09 Juin 2024.

**AS ST ROMAIN DE SURIEU :**

U11 le 09 Mai 2024,  
U13 le 09 Mai 2024,  
U18F le 09 Mai 2024.

## U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024 à 10h00.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### PHASE PRINTEMPS :

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.





Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024 à 13h30.

### U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 04 Mai 2024.

### U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

#### ➤ Festival PITCH U13 :

La finale régionale se déroule ce samedi 04/05/2024 à Feurs avec les équipes garçons de l'Olympique de Valence et de Rhône Crussol Foot 07 et l'équipe filles de l'Olympique Salaise Rhodia.

#### ➤ Coupe CHARLES ANDRE :

Les ½ finales se jouent en match sec avec la séance de jonglerie avant la rencontre ce samedi 04/05/2024 à 13h30.

#### Déroulement de l'épreuve de jonglage :

- 50 contacts des pieds sans surface de rattrapage, départ libre (sol ou à la main), les jongles s'effectuent en posant le pied au sol avant chaque contact.
- 20 têtes
- Chaque joueur a droit à 2 essais
- Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match participent à l'épreuve
- Les groupes de joueurs se font par numéro de joueur : les n°1 ensemble, les n°2 ensemble... La comptabilité des jongles est faite par les joueurs de chaque équipe en présence de leur éducateur.
- Pour chaque équipe, le total des jongles des 8 meilleurs joueurs est pris en compte.

Un mail a été envoyé au club des quatre équipes qualifiées et les rencontres du championnat de ces équipes ont été reportées le samedi 11/05/2024.

#### ➤ 1<sup>ère</sup> Phase D1, D2, D3, D4, D5 et D6 :

Suite à un état des lieux des rencontres non jouées, des reports de rencontre ont été planifiés pour le samedi 11/05/2024 et le samedi 18/05/2024. Merci de bien prendre connaissance de votre boîte mail et de votre agenda de rencontres.





## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

### **Forfait Journée :**

U15D2 Poule B : J12 FC PORTES VALENCE.

U15D3 Poule A : J3 FC BREN.

U15D3 Poule B : J3 FC DIOIS.

U15D5 Poule F : J2 OL SAINT MONTAN.

### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

#### **U15 D2 :**

##### Poule B :

J12 : FC DROME PROVENCE – US MONTELIMAR 2 le 12/05/2024.

#### **U15 D3 :**

##### Poule B :

J2 : RHONE CRUSSOL 3 – ACE FC le 15/05/2024,

J3 : ACE FC - FC TRICASTIN le 01/05/2024.

#### **U15 D5 :**

##### Poule F :

J2 : US St JUST St MARCEL – US PORTES HTES CEVENNES le 01/05/2024.

J6 : US BAS VIVARAIS 2 – ATHL FOOT CEVENNES le 07/05/2024.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U15, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **Coupe Vivier BOUDRIER :**

Les demi-finales sont en ligne. Les rencontres se joueront le 18/05/24.

Ent AS BERG HELVIE – OL RUOMS / JS LIVRON.

U. MONTELIMAR S. / OL SALAISE RHODIA.





### **Forfait journée :**

U17 D4 Poule C : USVJ/FCV 3 journée 06.

### **Programmation des rencontres de championnat en retard :**

#### **En U17 D1 :**

US MONTELIMAR 1 / VALLIS AUREAU FOOT 1 est programmé au 01/05/24,  
ANNONAY FC 1 / BOULIEU BOURG est reportée au 01/05/24,  
US MONTELIMAR 1 / RHONE-CRUSSOL FOOT 07 est programmé au 08/05/24,  
FC ANNONAY 1 / US DAVEZIEUX VIDALON 2 est reportée au 11/05/24.

#### **En U17 D2 :**

*Poule A :*

AS CORNAS / U.S VAL D'AY est reporté au 15/05/24.

*Poule B :*

OL CENTRE ARDECHE / RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 est reportée au 18/05/24.

#### **En U17 D4 :**

*Poule C :*

USVJ- FCV 3 / FC VALLON PONT D'ARC est reportée au 25/05/24.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

Pour la dernière journée du championnats D3 en U17, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

## U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

### **Forfait journée :**

U20D2 : ES BEAUMONTELEGER journée 15.

### **Forfait Général :**

U20D2 : DIOIS FC journée 20 (3<sup>ème</sup> forfait) journées 02 – 13 – 20. En application de l'Art 19.3 des Règlements Sportifs, les autres équipes de la poule conservent les points cumulés contre l'équipe du DIOIS FC. Concernant les rencontres qui devaient se jouer, après le forfait, les équipes opposantes se verront attribuer la victoire, avec un résultat de 3 à 0.

### **Retour Commission Règlements :**

Suite aux décisions de la commission des règlements :

Dossier n°62 du 09/04/2024 : U20D2, FC MUZOLAI 3 pts 3 buts – FC DIOIS 0 pt 0 but.

Dossier n°66 du 16/04/2023 : U20D1, CHAVANAY (0 pt 1 but) – U MONTELIMAR S (-1 pt 0 but).





Dossier n°69 du 16/04/2024 : U20D1, RHONE CRUSSOL FOOT 07 (3 pts 8 but) – ASF PIERRELATTE (0 pt 0 but).

**Programmation des rencontres de championnat en retard :**

**En U20 D1 :**

FC ANNONAY / US MONTELIMAR est reportée au 01/05/24,  
US VALLEE DU JABRON -FCV / ASF PIERRELATTE est reportée au 01/05/24,  
US MONTELIMAR / CHAVANAY est reportée au 18/05/24.

**En U20 D2 :**

US PORTES HAUTES CEVENNES / ES CHOMERAC est reportée au 01/05/24.

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.

Pour les deux dernières journées des championnats D1 / D2 en U20, les rencontres doivent se jouer impérativement le même jour.

